

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE VINGT DEUX Le 27 avril à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Surfonds, Étaient présents : Mesdames F. Vaussourd - S. Foret - M. Blavette - E. Mallet et Messieurs A. Dutertre - C. Séchet – X. Champion - H. Garnier Absents excusés: F. Matrassou - D. Voisin (donne pouvoir à A. Dutertre) – A. Herrault (donne pouvoir à S. Foret) Secrétaire de séance : Florence Vaussourd Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 21/04/2022</p> <p><u>Date d'affichage</u> 04/05/2022</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10</p>
---	---

M. Florence VAUSSOURD est élue secrétaire de séance.

Scolarité

En préambule à la séance du conseil municipal, M. le Maire accueille et donne la parole à Mme Ozan Maire de Nuillé le Jalais et Présidente du SIVOS Nuillé le Jalais – Ardenay – Soultré).

Mme Ozan présente le fonctionnement du SIVOS :

- 3 communes membres : Nuillé le Jalais – Ardenay – Soultré
- Le financement est assuré par les communes membres et Surfonds (par sa participation aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Surfonds)
- Il y a 6 agents titulaires (3 équivalents taux plein) et 3 non titulaires (à temps non complet)
- Le secrétariat est basé à Nuillé le Jalais
- Les effectifs pour l'année scolaire 2021-2022 sont de 155 élèves répartis sur les 3 communes : 42 à Nuillé, 53 à Ardenay, 50 Soultré, 4 divers et 6 Surfonds.

Le Budget de fonctionnement par élève était 875.33€ mais il est aujourd'hui de 1 024.71€/ élève. Une augmentation liée au COVID (plus de nettoyage, de matériel comme les masques, produits d'entretien, savon,..) et à la revalorisation indiciaire des salaires des agents.

Le budget de fonctionnement du SIVOS se monte pour :

- 2019 : 139 995.00€
- 2020 : 156 396.00€
- 2021 : 146 208.00€ Des efforts ont été demandés pour limiter les dépenses de fournitures 25€/ élèves, une réorganisation du planning des agents...
- 2022 : 167 038.00€. En augmentation car séances de piscine, année COVID en entier, et revalorisation des salaires... Pour la commune de Surfonds, il serait demandé 997 € par enfant de janvier à septembre puis, réajustement si besoin en octobre.

Néanmoins, pour la rentrée 2022-2023, toujours dans l'objectif de maîtriser les dépenses, le budget restera de 25€/ élève pour les fournitures scolaires et il n'y aura pas de remplacement systématique des agents absents.

Mme Ozan précise que tous ces efforts financiers sont sur le fonctionnement mais que le SIVOS investit pour moderniser ses écoles (équipement de matériel numérique, vidéo...) avec le concours d'un emprunt et l'aide de subventions.

Mme Ozan et ses collègues maires des communes membres du SIVOS souhaitent que la commune de Surfonds intègre le SIVOS afin de :

- Proposer un lieu de scolarité aux nouveaux habitants,
- Avoir un ramassage scolaire ou une navette UNIQUEMENT pour les élèves de Surfonds
- Participer à la gestion financière du SIVOS, en calculant par exemple les frais de scolarité pour tout ce qui est non fixe (matériel, agents...). Mais les frais liés à l'entretien des écoles (peintures dans les classes, descendre les plafonds, travaux dans la cour...) seraient à la charge des collectivités ayant les écoles.
- Arrivée des enfants plus tôt le soir (plus tôt qu'en ce moment)
- Accueil à la périscolaire de la Maison Pour Tous à Ardenay

- Amicale des parents d'élèves : il pourrait y avoir des manifestations à Surfonds.
- Les enfants bénéficieraient de classes rénovées + petits effectifs.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Ozan, M. le Maire, propose des réunions de travail afin de réfléchir. Il rappelle également que la commune de Surfonds est liée à la commune de Bouloire par une convention pour la scolarité. Il propose de rencontrer les élus de Bouloire puis les services de la Préfecture afin de discuter du sujet.

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mars 2022 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2022, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

Délibération relative à la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) pour les travaux de reprofilage et bicouche Route d'Ardenay Rue des Champs et Route de Montmacon – Année 2022

M. le Maire rappelle que depuis plus de 30 ans, les routes communales n'ont pas pu être entretenues. Depuis 2019, la municipalité s'était engagée dans un programme de travaux de réfection de la chaussée des voies communales sur 4 ans en lançant une consultation pour 2019-2020 pour des travaux de reprofilage (réalisés en mai 2020) sur la Route de Bouloire et la Route des Chênes (réalisés en automne 2020)

En 2021 les travaux de reprofilage Route d'Ardenay Rue des Champs et Route de Montmacon sont programmés et la dépense inscrite au budget prévisionnel 2021 (travaux de reprofilage). Le marché est publié en avril 2021 (pour les travaux reprofilage et enduit). La société EIFFAGE Route, 72210 Voivres-Les-Le-Mans est retenue (délibération du 16 juin 2021)

En juin 2022, seront réalisés les travaux d'enduit bicouche et de marquage sur ces 3 voies communales

Dans le cadre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) pour l'année 2022, le programme pour 2022 susceptible d'être éligible comprenant les opérations suivantes :

- Enduit bicouche Route d'Ardenay : 21 260.00€ HT soit 25 512.00€ TTC
 - Reprofilage Rue des Champs : 3 776.00 € HT soit 4 531.20 € TTC
 - Reprofilage Route de Montmacon : 2 286 € HT soit 2 743.20 € TTC
- Soit au Total pour 2022 (année N) : 27 322.00 € HT soit 32 786.40 € TTC

M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'adopter le projet précité, de décider de solliciter le concours du Département et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maitre d'ouvrage dont TVA (autofinancement)	19 125.40€
ADVC	13 661.00€
TOTAL TTC pour 2022	32 786.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

Autoriser M. Le Maire à déposer une demande au titre de l'ADVC pour l'année 2022

Attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

Attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

1 – Délibérations relatives aux demandes de subvention des associations

M. le Maire informe que le conseil municipal accorde, tous les ans, une subvention de fonctionnement aux associations, qui en font la demande. Cette subvention est d'un montant de 20€ pour les enfants domiciliés à Surfonds fréquentant ces associations.

M. le Maire présente les demandes reçues.

Après examen de ces demandes et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de maintenir à 20 € par enfant la subvention versée aux associations suivantes:

- La MJC de Bouloire : 1 enfant domicilié à Surfonds soit 20 € pour l'année 2022
- le club de football du Breil sur Merize : 7 enfants domiciliés à Surfonds soit 140€ pour l'année 2022
- le club de Durtal vélo Sport : 1 enfant domicilié à Surfonds soit 20€ pour l'année 2022

2- Délibération relative à l'adhésion au CAUE

M. Le Maire informe que le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association qui a pour mission d'informer, de sensibiliser, de conseiller et de former afin de promouvoir la qualité de l'architecture et du paysage urbain comme rural.

Des architectes, urbanistes, paysagistes-concepteurs proposent des permanences gratuites pour tous les particuliers en architecture et en paysage, des découvertes du patrimoine, des exposés techniques, des ateliers pratiques...

La cotisation pour l'année est de 0.08€ par habitant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide de verser une cotisation de 0.08 € par habitant (344 habitants) au CAUE pour l'année 2022 soit 27.52€.

3- Délibération relative au renouvellement de la convention avec une fourrière animale et facturation de la capture des animaux errants.

M. le Maire rappelle aussi que le code rural (art 211-21) et la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 renforcent les pouvoirs de police du Maire notamment pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux errants.

Les années précédentes, afin de respecter le cadre légal, le conseil municipal avait signé une convention avec la Société CANIROUTE fourrière animale qui assure le transfert des animaux capturés. La cotisation annuelle est de 1.40€ par habitant.

Et que depuis 2016, le conseil municipal, par délibération a mis en place des tarifs de capture des animaux errants. Considérant que les animaux errants représentent un problème récurrent (leur capture nécessite la présence d'élus et/ou agents municipaux) et qu'ils présentent plusieurs dangers (morsures, accidents..) pour les administrés comme suit :

-50 € par intervention débutée + 10 € par jour supplémentaire pour la capture de petits animaux (chiens, chats...)

-80 € par intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, ovins, bovins..)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Renouvele** la convention avec la fourrière animale CANIROUTE
- **Approuve** les tarifs suivants pour la prise en charge des animaux errants par les agents communaux ou les élus comme suit :
 - ✓ 50 € / animal et / intervention débutée + 10 € par jour supplémentaire pour la capture de petits animaux (chiens, chats...)
 - ✓ 80 €/ animal et / intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, ovins, bovins...)
- **Autorise** M. le Maire à émettre les titres correspondants
- **Autorise M. le Maire** à signer l'arrêté correspondant

4- Commerce

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la demande d'expulsion relative aux loyers impayés, la date de l'audience au Tribunal judiciaire du Mans est reportée au 6 mai prochain. Il a rendez-vous le 28 avril 2022 en mairie avec l'avocate de la commune afin de faire le point sur le dossier.

5- Travaux des commissions

✓ Commission Travaux :

- Présentation du devis pour l'achat d'une citerne à eau (achat prévu dans le cadre du dossier de subvention du Plan de relance 2021) devis accepté.

- M. le Maire demande s'il doit continuer les démarches pour l'achat d'un microtracteur (demande de démonstration, financement...). Le Conseil municipal se prononce pour la continuité des démarches.

✓ Commission Culture :

M. Garnier informe que :

- ↳ Quiz :
- une réussite pour une reprise bien qu'il y ait eu moins de monde
 - des demandes pour l'organiser plutôt en soirée.
 - A étudier l'achat de rideaux type persiennes et un écran fixe.

↳ Concours des maisons fleuries :

- A la recherche de membres pour composer le jury même si les personnes de l'année dernière sont partantes
- Passage du jury le 09 juillet 2022
- Début juin, prévoir une réunion de la commission pour l'organisation

↳ Fête du 14 juillet

- thème du cinéma
- besoin de bénévoles pour tirer le feu d'artifice
- achat de lampions à LED

↳ Le week-end culturel

- Les 17 et 18 septembre 2022 (journées du Patrimoine)
- Il y aura plusieurs pôles ex : pôle photos, pôle voitures anciennes, pôle peintures...
- Chorales de Bouloire et de Savigné L'Evêque pour clôturer le week-end (dans l'église)

M. Garnier propose une réunion de la commission le 10 mai prochain à 19h30

✓ Commission Communication :

M. Séchet propose une relecture du Surfonds Info N°46 et une impression le samedi 30 avril le matin.

Afin de préparer le prochain Surfonds Info (en septembre), M. Séchet propose de réunir la commission le 24 mai prochain.

Questions et informations diverses

- Un point est fait sur l'organisation de la cérémonie du 8 mai
- M. le Maire informe qu'une association propose de rénover à titre gratuit le calvaire : proposition acceptée.
- Le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains reste à compléter

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 27 avril 2022

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain	X		
MALLET Emmanuelle	X		
GARNIER Harold	X		
CHAMPION Xavier	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
HERRAULT Aline		X	(donne pouvoir à S. Foret)
SÉCHET Cyril	X		
FORET Stéphanie	X		
VOISIN David		X	(donne pouvoir à A. Dutertre)
MATRASSOU Francis		X	
VAUSSOURD Florence	X		